

# **Le volontariat Territorial en Entreprise : enjeux et impacts**

## **A V I S**



18 mai 2020

Rapporteure  
**Julie ESCALIER**

Assistée de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à la majorité par 29 voix pour et 4 abstentions  
(groupes CGT et FSU)

dans le cadre d'une saisine  
Etude conduite par la Commission Emploi, Développement Economique Régional

## 1. La problématique

---

Le volontariat territorial en entreprise mis en place à l'initiative et avec le concours de BPI France s'inscrit dans le cadre des territoires d'industrie. Il s'agit d'un dispositif national de droit commun qui vise à répondre aux besoins de recrutement des PME et ETI des territoires concernés en incitant les jeunes étudiants et les diplômés de l'enseignement supérieur (étudiants en école de commerce ou d'ingénieurs notamment) à s'orienter vers ce type d'entreprise afin de prendre des postes à responsabilités. (Cf. annexe 1).

Cette mesure a un double objectif : attirer plus de jeunes diplômés dans les PME et ETI de la filière industrielle et faciliter leur insertion professionnelle dans des entreprises et les territoires ciblés.

Ce dispositif récent pouvant faire l'objet de mesures de soutien et d'accompagnement par le Conseil régional, le Président de Région a saisi le CESER en date du 20 Septembre 2019 sur les enjeux et impacts du dispositif afin d'en évaluer le bien fondé.

## 2. Les enjeux industriels et territoriaux

---

Notre région, comme bien d'autres, est confrontée à une image insuffisamment valorisée de l'industrie, un manque d'attractivité des PME notamment industrielles et des territoires hors métropoles avec des problèmes de recrutement notamment d'ingénieurs, une certaine désaffection des jeunes diplômés pour le secteur industriel traditionnel et une appétence de ces derniers pour s'insérer davantage dans les grands groupes mieux connus sur le marché.

Le CESER souligne que le VTE est un dispositif national qui n'a pas été conçu à partir de diagnostics régionaux spécifiques mais qui fait écho à de grands enjeux :

- La reconquête industrielle des territoires en région : indispensable pour rééquilibrer l'économie productive à forte valeur ajoutée par rapport à l'économie présentielle sur l'ensemble du territoire (sachant qu'1 emploi industriel génère 109 000€ de valeur ajoutée contre 64 000€ pour un emploi non industriel).
- L'aménagement équilibré du territoire régional par l'implantation ou le maintien d'entreprises et la valorisation du territoire auprès des jeunes.
- La réponse aux besoins en compétences des entreprises industrielles (+75 % d'intentions de recrutement en 5 ans source pôle emploi enquête BMO 2019) et notamment des niveaux Bac + 5 et + pour les PME et PMI.

### 3. Les forces et faiblesses d'un dispositif à améliorer

---

Suite aux différentes auditions (cf. annexe 2), le CESER constate que le VTE est conçu comme un simple outil de marketing.

Ce dispositif offre cependant quelques opportunités :

#### Pour les jeunes

- Un tremplin professionnel
- Un salaire attractif pendant l'année éventuelle de césure en particulier pour les jeunes en école
- Un emploi dans une entreprise à taille humaine, en prise avec le réel, permettant une plus grande polyvalence et/ou responsabilité avec un impact sur le travail réalisé plus facilement mesurable, plus proche de la direction de l'entreprise et des choix stratégiques...

#### Pour les PME

- Un moyen de valoriser les potentialités des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en termes d'emplois et de perspectives de carrière auprès des jeunes
- Un dispositif en cohérence avec la spécificité du maillage économique de la région basé principalement de petites et moyennes entreprises

Mais le CESER relève néanmoins les faiblesses et limites du dispositif telles que :

- L'absence de diagnostic préalable auprès des PME et PMI concernées pour analyser leur problème de recrutement notamment de jeunes cadres pour des missions qui correspondent à celles visées au titre du VTE.
- Un dispositif de droit commun distinct du VIE sans spécificité ni aide particulière pour les entreprises et les jeunes visés.
- Un ciblage trop large de jeunes : ceux-ci n'ayant pas les mêmes problématiques d'emploi selon qu'ils sont en BTS ou détenteur d'un Bac +5. Par ailleurs, les Bac+2 plus ancrés dans le territoire semblent plus éloignés des missions visées dans le dispositif. A noter en outre que les profils les plus recherchés pour les bacs +2 concernent les techniciens de maintenance et les opérateurs de fabrication et pour les B+ 5 les ingénieurs notamment sécurité et environnement.
- Une quasi méconnaissance à ce jour de l'existence et du contenu de ce dispositif du côté des entreprises même si quelques offres d'emploi de VTE sont enregistrées sur le site de BPI de la part d'employeurs régionaux.
- Un dispositif peu attractif pour les représentants de l'industrie en région qui ont misé sur le développement de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur pour attirer et insérer les jeunes. Cependant, VTE et apprentissage sont deux dispositifs complémentaires et non concurrents.

- Une charte VTE peu contraignante
- Un portage du projet insuffisant par BPI France notamment en termes de conseil et d'aides.

La Région a cependant quelques marges de manœuvre pour améliorer le dispositif.

## 4. Des propositions pour favoriser l'impact du VTE

La Région, si elle souhaite promouvoir le dispositif, doit prendre en compte les éléments suivants :

- L'attractivité des entreprises industrielles nécessite de travailler en priorité sur l'image, la valorisation des métiers, les conditions de travail et d'emploi.
- Des aides dédiées à l'accompagnement des jeunes éligibles au VTE peuvent favoriser leur insertion professionnelle à l'instar des aides existantes pour les apprentis en termes de logement et de mobilité notamment pour les BTS souvent moins mobiles que ceux de l'enseignement supérieur et pour ceux embauchés dans une entreprise en zone rurale.
- La nécessité de mobiliser les partenaires tels que : les écoles, les universités et les CFA qui ont un rôle majeur à jouer auprès des jeunes étudiants pour promouvoir les atouts des PME (postes à plus grandes responsabilités, impact plus direct au sein de l'entreprise, meilleur ancrage territorial ...) et l'APEC dans l'intermédiation école-jeune-entreprise notamment pour les jeunes cadres.

Le CESER propose une intervention régionale qui doit :

- Rester centré sur son cœur de cibles, à savoir sur les PMI et ETI et sur les zones en territoires d'industrie et particulièrement hors métropole.
- Valoriser les outils et les moyens existants, notamment l'APEC plus à même de faire de l'intermédiation que BPI France.
- Faciliter les passerelles PME-grands groupes.
- Favoriser une meilleure image de l'industrie et des PMI régionales : mobilisation du service public de l'orientation et grands événements comme les forums de l'industrie.
- Accompagner les entreprises à diagnostiquer leurs besoins en compétences en partenariat avec les professionnels du service public de l'emploi, Pôle emploi ou l'APEC et à travers la GPEC.
- Faire le lien avec Les dispositifs existants : les territoires d'industrie, l'apprentissage, mais aussi « un parrain, un emploi » ou le chèque conseil RH pour faciliter le recrutement au sein des TPE et des PME.

## En conclusion

Le CESER estime que le VTE est certes un dispositif dont l'impact semble limité mais qui vise à répondre à des problématiques régionales réelles de développement industriel et d'attractivité des territoires. Il peut favoriser l'ancrage territorial des jeunes dans le maillage économique industriel régional.

La Région, déjà investie dans le programme Territoire d'industrie, peut promouvoir ce dispositif en combinaison avec d'autres déjà existants et notamment l'apprentissage. Elle peut insuffler un travail en partenariat avec les acteurs concernés et ainsi agir pour la reconquête de l'industrie et des territoires tout en limitant son engagement financier.

# Annexe 1

## **Le Volontariat Territorial en Entreprise (VTE)**

Le gouvernement a lancé en Mars 2019 un nouveau contrat spécifiquement destiné aux PME/PMI : le « Volontariat Territorial en Entreprise » (VTE), pour inciter les étudiants et les jeunes diplômés à s'intéresser davantage aux PME françaises. En effet, il est démontré que les Petites et Moyennes Entreprises françaises, au contraire des grands groupes, rencontrent des difficultés pour embaucher des jeunes diplômés. Le VTE (Volontariat Territorial en Entreprise) est un service développé et imaginé par BFI France (Banque Publique d'Investissement), l'organisme public de financement et de développement des entreprises, chargé particulièrement de soutenir les PME/PMI et les entreprises innovantes.

### Les objectifs

Les étudiants diplômés des écoles de commerce, d'ingénieurs et des universités (BTS...) ne s'orientent pas « naturellement » vers les petites et moyennes entreprises industrielles (PMI) ou de taille intermédiaire (ETI) en région, et partent souvent travailler à l'étranger ou dans les sièges des grands groupes. L'objectif du VTE est de les inciter à s'orienter vers les PME/PMI régionales, pour en découvrir la richesse entrepreneuriale.

Le VTE a pour objectif d'offrir à ces diplômés la possibilité de débiter leur vie professionnelle par une expérience d'au moins un an, en alternance ou avec un contrat à durée déterminée (CDD), dans des territoires pilotes, ciblés par le dispositif, appelés « territoires d'industrie », plutôt ruraux, et « découvrir le formidable potentiel des PME ». BFI France vise une centaine de contrats pour la rentrée de Septembre 2019, issus d'établissements comme l'EM Lyon, l'ESCP Europe ou l'ENSAM, et se donne l'objectif « d'atteindre 2000 VTE par an dès 2020 ».

### Les conditions

Le dispositif s'adresse aux étudiants de niveau Bac +2 à Bac +5. Il se décline en deux types de contrats : soit en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) soit en contrat post diplôme d'un an minimum (CDD ou CDI). Sept missions concernent ce dispositif :

- « L'expérience « bras droit du dirigeant »
- Un projet de transformation digitalisation et nouveau business model
- Un projet technologique en ruptures /nouveau produit/nouvelles méthodes de production
- Le développement international
- La finance /M&A
- Le marketing/ communication
- La marque Employeur/ RH/ RSE »

Les diplômés sont rémunérés par les entreprises au salaire du marché, les alternants selon la réglementation en vigueur

## Annexe 2

### Liste des personnes et organismes auditionnés

**Serge BORNAREL**, Délégué Général de l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie

**Christophe MOUYSSET**, Directeur des relations Entreprises/Partenariats à KEDGE

**Bruno JONCHIER**, Directeur Régional de l'APEC (Association Pour l'Emploi des Cadres)

**Pascal ROUSSAY**, Responsable des relations institutionnelles et partenariales au niveau national de l'APEC



# Explications de vote

## Intervention du 1<sup>er</sup> Collège

---

*Attirer et maintenir des jeunes en région dans des emplois principalement industriels, et ainsi permettre un ancrage pérenne des entreprises dans les territoires est un exercice louable que le 1<sup>er</sup> Collège ne peut qu'approuver.*

*Le VTE s'associe parfaitement à au moins trois des quatre objectifs majeurs des Territoires d'industrie suivants : « attirer, recruter, innover ».*

*Ses atouts pour les jeunes sont principalement l'opportunité d'endosser des responsabilités dès leur entrée dans la vie active par l'obtention de missions hautement qualitatives, et de leur fournir un tremplin pour leur avenir. La finalité étant qu'ils se fixent dans les PME qui les ont accueillis, en alternance ou après l'obtention de leur diplôme, et au sein desquelles leur évolution de carrière sera plus rapide, mais peut-être plus limitée que dans un groupe.*

*Néanmoins, s'ils devaient malgré tout rejoindre un grand groupe ultérieurement, ils pourraient bénéficier de cette expérience, des DRH de grands groupes s'étant engagés à recevoir physiquement les étudiants ou jeunes diplômés ayant le label VTE sur leur CV.*

*S'il semble vain d'opposer le VTE pratiqué lors de formation en alternance et celui adopté à l'occasion d'un premier contrat post diplôme, il est nécessaire de favoriser au maximum dans ce dernier cas l'offre de CDI plutôt que de CDD.*

*Pour les entreprises c'est un moyen :*

- de développer leur potentiel,
- d'augmenter leur niveau de compétences
- de renforcer leur ancrage territorial.
- de continuer à utiliser les capacités des jeunes qu'ils ont formés.

*Un tel dispositif ne peut réussir que sous les conditions suivantes :*

- L'information sur le dispositif et son fonctionnement doit être le plus large possible, principalement auprès des acteurs concernés, entreprises industrielles et étudiants, elle est actuellement insuffisante.
- Les besoins en recrutement des PMI et ETI doivent être parfaitement définis
- Des mesures incitatives pour les protagonistes doivent exister

*A l'heure actuelle le VTE est quasi inexistant dans notre région. Il est totalement méconnu des entreprises et des étudiants. Son principal défaut est de n'être porté, principalement comme outil de marketing, que par BPI France.*

*Il faut donc regretter que la Commission Emploi, Développement Economique n'ait pas pu auditionner des entreprises utilisatrices et des étudiants ou des jeunes diplômés titulaires de contrat VTE.*

*Néanmoins, si le VTE ne peut prétendre à être le seul recours pour le recrutement des jeunes diplômés BAC + 2 à BAC + 5 dans l'industrie, il devrait être un facilitateur et accélérateur important de l'emploi dans ce secteur dans les territoires.*

*La région doit donc :*

*→ Mener des actions fortes de promotion du VTE auprès :*

- des entreprises en s'appuyant, comme précisé dans l'avis, sur l'expertise d'organismes tel que l'APEC*
- des organisations professionnelles*
- des écoles*

*Il est regrettable pour cela de ne pas pouvoir utiliser le pilotage régional inexistant des territoires d'industrie mais peut-être la région pourrait-elle s'appuyer sur le Comité de Pilotage des OIR, et notamment ceux se rapportant à l'industrie telle que **L'industrie du futur**.*

*→ Favoriser l'établissement de contrat types d'apprentissage ou de professionnalisation en alternance comportant des impositions reprise partiellement de la Charte VTE, plus formels et contraignants que celle-ci :*

- la durée : un, ou mieux, deux ans par des aides diverses : logement, transports, bourses.*
- la typologie de l'emploi à pourvoir correspondant à l'une des sept portés dans la charte VTE*
- le positionnement du poste en lien direct avec un des dirigeants de l'entreprise*

*→ A l'instar de certains EPCI ou régions, fournir des aides, notamment de déductions fiscales, aux entreprises établissant les contrats avec obligation d'apporter des appuis au jeune embauché : logement, transport etc.*

*→ Veiller à prioriser les aides concernant les emplois dans les territoires en difficulté tels que les zones rurales.*

*Le 1<sup>er</sup> Collège votera l'avis.*

## **Intervention des groupes CGT, FSU et Solidaires (2<sup>ème</sup> Collège)**

---

*Le CESER a été saisi par la Région sur les enjeux et impacts du dispositif mis en place par l'Etat du Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) inscrit dans le cadre de la politique dite des territoires d'industrie.*

*Ce plan territoire industrie doté d'un fléchage budgétaire d'1,3 milliard d'euros pris sur des budgets préexistants est structurellement ridicule si on le rapporte aux besoins au sein des 13 régions administratives, et au regard des enjeux réels pour relancer les filières industrielles en France et en PACA.*

*Il est à l'image de ce gouvernement qui crée de l'agitation autour d'une vraie question, ici la reconquête industrielle, pour tenter de faire croire qu'il prend des dispositions pour les régler. Le VTE n'est que poudre aux yeux et gesticulation. De la communication, du marketing, du faux-semblant !*

*Personne ne peut sérieusement croire qu'il aura un quelconque impact sur l'économie de notre région et qu'il répond aux véritables enjeux industriels.*

*Pourquoi la Région vient nous saisir sur ce sujet ? Que pouvait donc dire le CESER sur un dispositif aussi indigent, sur « un simple outil de marketing » de l'aveux même de plusieurs personnes auditionnées par la commission et comme l'avis le définit ?*

*Bien sûr le travail fût fait, l'avis produit et des préconisations à la Région dûment rédigées. Mais la question de l'intérêt réel de cette saisine demeure et la crise sanitaire nous renvoie cruellement au peu d'importance de ce qui fût fait.*

*Elle nous a fait comprendre, enfin espérons-le, l'ampleur du drame du capitalisme néolibéral, de la mise en concurrence de tous contre tous, de la guerre économique internationale, qui comme toute guerre à son lot de victimes et tue des travailleurs dans le monde entier et affame les populations et exploite les ressources naturelles jusqu'à l'épuisement.*

*C'est un nouveau modèle économique international qu'il nous faut construire et une véritable politique industrielle nationale et régionale basée sur l'implantation, le développement, la relocalisation d'une industrie débarrassée de l'emprise des marchés financiers et de son corolaire les taux de rentabilité rapide et à deux chiffres. Une industrie répondant aux besoins des populations, aux enjeux sociaux et environnementaux de notre temps.*

*Le dispositif VTE nous le voyons bien là, ne sert absolument à rien. Il est à l'image de ce monde d'avant où les politiques ne portent pas de vision stratégique de l'intervention publique mais jouent aux assistants marketing d'un système à bout de souffle.*

*Les groupes CGT, FSU et Solidaires s'abstiendront donc sur cet avis non pas du fait d'un désaccord avec son contenu mais pour essayer de faire entendre à la Région que le CESER doit être saisi sur des questions porteuses d'enjeux et non sur des sujets subalternes.*

## **Intervention des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges**

---

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges approuvent les développements, les conclusions et les préconisations du rapport de la Commission Emploi, Développement économique.*

*Ils suggèrent que la capacité en langues étrangères des candidats au VTE soit prise en compte et valorisée car elle constitue un atout pour le développement de l'exportation.*

*Les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> Collèges voteront l'avis.*



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02

Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : [ceser@maregionsud.fr](mailto:ceser@maregionsud.fr)

Site web: [www.ceserpaca.fr](http://www.ceserpaca.fr)

Site Newsletter : [ceser@regionpaca.com](mailto:ceser@regionpaca.com)